

**ARRETE N° A-2025-492**  
**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

Le Maire de BAS-en-BASSET,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 3221-32, L 3221-4 ;

**Vu** le code de la route, notamment ses articles R411-5, 411-21-1 et R 411-25,

**Vu** les articles L 2212-1, 2, 4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** la délibération 2020-8-27 du 11 décembre 2020 concernant l'occupation du domaine Public,

**Vu** la demande en date du 7 Novembre 2025, formulée par la Société MONNIER TELECOM - 75 Rue Valentin Mesmer -42160 ANDREZIEUX BOUTHEON- sollicite l'autorisation d'utiliser temporairement le domaine public - en vue d'intervenir sur le réseau Télécom, 13 avenue Lachomette, Le Vendredi 5 Décembre 2025, la circulation sera alternée,

**A R R E T E**

**Article 1.** – Il y aura une circulation alternée, 13 avenue Lachomette, en raison d'une intervention sur le réseau Télécom, le Vendredi 5 Décembre 2025.

**Article 2.** – Suite à la délibération 2020-8-27, le tarif fixé pour l'occupation du domaine public, est de 35€ /10m<sup>2</sup> et 3,50 € par mètre carré supplémentaire occupé à compter de la 2<sup>ème</sup> semaine. La première étant gratuite.

**Article 3.** - Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le pétitionnaire pour permettre l'application des dispositions du présent arrêté y compris le fléchage des itinéraires de déviation. Le périmètre devra être sécurisé.

**Article 4.** – Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAS-en-BASSET, le Policier Municipal, le Responsable des Services Techniques, et la société MONNIER TELECOM.

BAS-en-BASSET, Le 28 Novembre 2025  
Le Maire,

Guy JOLIVET



**Arrêté publié le 28 Novembre 2025**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, soit :

- devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND
- sur l'application « Télerecours Citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)